

# Objectif Sud

Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole

## Sommaire

Page 1 : Éditorial  
Page 2 : Fusion Gard - Midi  
Page 3 : Représentativité  
Page 4 : Réunion Technique  
Page 5 : Conditions de travail  
Page 6 : Pyrénées Gascogne  
Page 7 : Finistère et CASA  
Page 8 : "Solidaires"  
Page 9 : La patronat, la sécu ...  
Page 10 : Développement durable  
Page 11 : Commerce Équitable  
Page 12 : Pollueur Passif  
Page 13 : Chronique Juridique  
Page 14 : Formation syndicale  
Page 15 : Atlantica  
Page 16 : Anniversaire Creusoise  
Page 17 : Une grève  
Page 18 : Développement  
Page 19 : Les jeunes  
Page 20 : Communiqué "Solidaires"

## Union SUD Crédit Agricole

93 bis rue de Montreuil  
75011 PARIS

Tel : 06.10.89.72.88

Email : sudcam@free.fr

objectifsud@libertysurf.fr

site : <http://sudcam.com/>

N°57

Avril 2006

Union  
syndicale  
**Solidaires**

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

## Pour être clair !

Le président de la République a parlé, l'autre soir dans le poste, d'une loi qu'il jugeait bonne tout en pensant qu'elle ne convenait pas, il a souhaité qu'elle entre immédiatement en vigueur mais a demandé à ce qu'elle ne s'applique pas, il a félicité les parlementaires pour leur excellent travail mais a souligné qu'ils étaient passés à côté de l'essentiel et il a donné raison à l'auteur de la loi, mais également à ceux qui s'y opposent.

Ce discours "lumineux" n'a pas convaincu les milliers de milliers de manifestants pour qu'ils renoncent à renouveler leur démonstration de force, de solidarité et de détermination le mardi 28 mars. Nous étions des millions et il a bien fallu que ceux qui se réclament de la réduction de la "fracture sociale" songent enfin à revoir leur copie. C'est à contre cœur qu'ils ont dessaisi le premier ministre du dossier pour confier une étude à ceux-là même qui lui avaient donné les moyens de faire passer cette loi, les parlementaires de l'UMP.

Nous en sommes là, et devrions attendre que ces messieurs dames aient rendu leur copie au président, que celui-ci ait consulté ses conseillers avant de demander au gouvernement de préparer un texte. Si tout se passe comme ils le souhaitent, le temps des cerises sera révolu et nous pourrons moissonner les blés avec du personnel embauché à l'aide du CPE.

### Sauf si ...

Sauf si nous maintenons la pression, si nous poursuivons le travail d'explication, si nous analysons comment et pourquoi le CPE. Le but de cette loi n'est pas de créer un contrat précaire de plus mais de s'attaquer à tout le code du travail que, Medef et gouvernement, souhaitent "dépoussiérer" pour mieux le réduire à la sauce patronale ultralibérale.

Pendant ce temps là, la jeunesse bouge et nous montre la voie. Ceci représente

un double espoir pour nous car ces jeunes vont d'une part nous aider - voire nous inciter - à réagir et lutter, mais également nous pouvons penser qu'ils font là l'expérience de la mobilisation, de l'engagement, de la solidarité. Ils se seront passionnément intéressés à la vie politique et syndicale alors même qu'on les disait conquis au libéralisme, à l'individualisme.

Gageons que ces jeunes, initiés dans ce mouvement à la démocratie participative, à la vraie vie, seront la relève et le renfort syndical que nous appelons de nos vœux les plus sincères.

Pour cela sachons leur témoigner écoute, solidarité et attention car ils ne sont pas qu'un soutien à nos actions, ils sont acteurs à part entière du mouvement ■



## Fusion, défusion, infusion ...

La fusion entre les Caisses Régionales du Gard et du Midi est lancée. Sous le titre : « *Ils en rêvaient ... ils l'ont fait !* » les syndicats SUD des deux Caisses Régionales ont diffusé une information commune faisant le point détaillé des différentes propositions. Nous reproduisons la page 4 qui correspond à la déclaration faite à l'issue de la première séance de négociation.

## La peau de chagrin.....

Le Jeudi 23 Mars 2006, l'accord sur les moyens dont disposent les organisations syndicales en vue de la négociation sur le nouveau statut des salariés a été signé, après quelques heures de réunion, par tous les syndicats des C.R. du Gard et du Midi... Toutes ? NON ! sauf SUD GARD et SUDACAM.

En effet, un accord au rabais a été avalisé nous laissant, pour les négociations qui vont intervenir dans les 6 mois qui viennent, un fort sentiment d'inquiétude. Des organisations syndicales passives voire léthargiques... cela promet ! et qui, quand le chapitre sur les moyens matériels et de communication est abordé revendiquent le principe de discrimination !

Comment cela ... sous la forme d'un paragraphe de l'accord ainsi libellé :

« ... le contenu des communications syndicales doit être respectueux de l'intégrité et de la dignité des personnes et doit être exempt de mentions politiques, injurieuses ou diffamatoires. A défaut, les facilités de communication consenties pourraient alors être momentanément suspendues à l'organisation syndicale concernée ».

D'une part la référence au Code du Travail et à la loi sur la presse serait largement suffisante, d'autre part ériger un principe discriminatoire dans un accord et avoir l'assentiment des organisations syndicales... chapeau !

Cela commence bien... Nous avons également demandé l'assistance d'un expert-comptable, refusé par la Direction, et non soutenu par les autres organisations syndicales !

Ainsi, le statut social des salariés sera complètement traité en ... 6 réunions techniques jumelées aux plénières ! ... Du 20 Avril au 19 Octobre 2006 !

13 thèmes en 6 jours ! (exemple : le 16 Juin = les mesures d'accompagnement des mobilités géographiques, les mesures d'accompagnement des mobilités fonctionnelles, les instances de la nouvelle C.R, le droit syndical permanent, accompagnement des mobilités géographiques en C.R. du Languedoc, le règlement intérieur)

C'est de la négociation au pas de charge, peut-être que les futurs signataires modifieront une ou deux virgules, ... alors obtenir des avancées significatives pour les salariés, il ne faut pas trop y compter !

Enfin, ne soyons pas pessimistes, après tout cette nouvelle équipe dirigeante (pour le Midi) a le sourire, l'amertume de la pilule à avaler sera néanmoins forte, à moins que le sourire ne se transforme en rictus, mais pour cela il faudra nous y aider !



La délégation SUD GARD CAM - SUDACAM était composée de :

Didier BELLIN - J-François LORENTE - Gilles NOBECOURT - Jean-François COULOMBIE - Luc GENAY - Stéphane SERSANTE - Yves TANNE.

Le 30 mars dernier se déroulait un N<sup>ième</sup> procès entre SUD et le Crédit Agricole. Cela permet de poser une fois de plus le problème de la représentativité.

## Pourquoi sommes nous en procès ?

Parce que SUD, pourtant 2<sup>ème</sup> syndicat des Caisses Régionales n'est pas convoqué aux négociations de la valeur du point, qui s'applique à la totalité des salariés, donc y compris ceux que nous représentons. La FNCA considère que n'ayant pas signé l'annexe correspondante de la Convention Collective, SUD ne doit pas assister aux négociations. Curieuse vision du dialogue social pourtant modernisé, d'une entreprise qui se réclame du mutualisme.

Auparavant, la plupart des syndicats SUD avaient dû faire devant les tribunaux, la démonstration de leur représentativité. SUD a gagné ces procès, puis s'est retrouvé lors des élections professionnelles, le plus souvent 1<sup>er</sup> (dans 13 CR) ou 2<sup>ème</sup> syndicat (dans 4 CR). Le combat pour la représentativité nationale fut également parsemé d'embûches judiciaires, puisque un jugement de 1999 nous reconnaît représentatifs. C'est sans compter sur l'obstination du Crédit Agricole, qui n'hésite pas à utiliser ses ressources financières pour saisir encore et encore la justice qui casse ce jugement en 2000.

## SUD, 2<sup>ème</sup> syndicat au Crédit Agricole

Mais SUD ne baisse pas les bras, et doit saisir cette même justice qui nous reconnaît représentatifs en 2002, cette fois définitivement car le Crédit Agricole décide de ne pas faire appel, mais il est vrai que SUD Crédit Agricole est devenu en nombre cumulé d'élus aux Comités d'Entreprise, le 2<sup>ème</sup> syndicat des Caisses Régionales.

## Le feuilleton aurait pu s'arrêter là !

Forts de notre représentativité nationale, nous avons demandé le détachement d'un permanent, comme les autres syndicats. Devant le refus du Crédit Agricole, c'est à nouveau la justice qui en 2005, a reconnu notre droit syndical total, à l'identique des autres syndicats, et ce bien que non signataires de la Convention Collective.

C'est dans ce contexte que nous attendons avec intérêt le résultat du dernier procès.

Il faut souligner un détail croustillant et désolant. La CFDT, dans presque tous les cas, FO et la CFTC suivant les situations, se sont joints à la Direction du Crédit Agricole pour contester au tribunal, la représentativité de SUD.

## SOLIDAIRES paie également un lourd tribut dans ce domaine.

Le gouvernement refuse toujours qu'un représentant de SOLIDAIRES siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, comme les résultats électoraux (9%) l'exigent. Un recours auprès du Conseil d'Etat a été initié.

Dans le cadre de la mission "représentativité et financement des syndicats", demandée par le Premier ministre, SOLIDAIRES a été entendu par M.Hadas-Lebel, président de la section sociale du Conseil d'Etat, et à Matignon par M.Gonzague de Pirey (ça ne s'invente pas), conseiller social du Premier ministre, afin de faire évoluer les règles de la représentativité, qui montrent aujourd'hui leurs insuffisances et ne placent pas les syndicats à égalité de chance, devant



les suffrages des salariés, dans un paysage syndical en mutation et un dialogue social annoncé comme modernisé.

## Pétitions au Conseil d'Etat

Enfin dernièrement, le 3 mars, une centaine de militants de SOLIDAIRES ont envahi le Conseil d'état et obtenu une audience pour remettre les 7.000 premières signatures de la pétition représentativité que chacun peut signer en ligne :

<http://www.solidaires.org/article4460.html>

D'autres initiatives seront prises au cours de l'année 2006. Il sera demandé aux SOLIDAIRES départementaux de les relayer localement.

*Jean-Pierre Fillancq*

# **COMPTE RENDU COMMISSION TECHNIQUE**

**du 29 mars 2006**

**Délégation SUD : Cécile CORNU - Patrick CROSNIER - Denis MARION**

## **L'ordre du jour portait sur les conditions de travail.**

Le but de cette technique est de définir les périmètres de la négociation.

La FNCA nous a d'abord ressorti les chiffres (déjà présentés à la dernière plénière) démontrant que tout va bien : les effectifs augmentent, les absences maladie diminuent, les salariés sont satisfaits... En plus, nous avons eu les chiffres du turn-over dans les CR : 1 120 salariés ont démissionné en 2004 dont 610 qui avaient moins de 5 ans d'ancienneté (est-ce à cause des conditions de travail ou du salaire ?).

La FNCA a rappelé les sujets ouverts à négociation :

- Adaptation au poste de travail dans le cadre du changement
- Organisation du temps de travail au regard des cycles d'activités
- Adaptabilité par la formation et la mobilité
- Prévention du stress professionnel

Les sujets ne pouvant pas, en tant que tels, entrer dans le champ de la négociation sont : le management, les modalités de fixation et de suivi des objectifs commerciaux et la charge de travail.

Tous les syndicats contestent cette position : Comment peut-on parler des conditions de travail sans évoquer les charges de travail ? Cela promet une négociation houleuse pour le 5 avril.

La FNCA nous a présenté son approche sur le stress professionnel.

Qu'est ce que le stress ? « *Un état de stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et de la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face* » (Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au travail).

Il existe 4 modélisations du stress professionnel :

- Le modèle de Karasek (utilisé par la DARES)
- Le modèle P-E Fit
- Le modèle de SIEGRIST
- Le modèle Transactionnel

Et il existe 5 facteurs de stress professionnel :

- Liés à la tâche : exigences quantitatives et qualitati-

ves...

- Liés à l'organisation du travail : planification, exigences réglementaires...
- Liés aux relations de travail : esprit d'équipe, soutien de la hiérarchie, reconnaissance...
- Liés à l'environnement physique et technique : postes de travail inadaptés...
- Liés à l'environnement socio-économique de l'entreprise : incertitude sur l'avenir...



En conclusion le stress professionnel est le fruit d'un sentiment de déséquilibre entre une prestation à fournir dans un environnement donné et les 3 capacités pour fournir cette prestation. Ces 3 capacités sont :

- Capacité à faire : Délégations, Procédures, Habilitations
- Capacité de faire : Compétences, formation, capacité individuelle et expérience variée
- Capacité à trouver une assistance autour de soi : Temps de travail, assistance, polyvalence, coopérations.

Après cet exposé très technique, SUD ne comprend pas qu'on veuille écarter les charges de travail et objectifs commerciaux (qui se trouvent dans les facteurs liés à la tâche) et le management (qu'on trouve dans les relations de travail).

La FNCA nous présente les initiatives en cours liées au pacte de développement comme :

- Pour le management :
  - aider les managers à donner davantage de sens à l'action quotidienne de leurs collaborateurs
  - aider les managers à mieux piloter l'activité, à mieux combiner réponses collectives et réponses personnalisées, à mieux accompagner leurs collaborateurs
- et aussi la reconnaissance non-financière ????

### Le périmètre de négociation proposé par la FNCA :

- Adaptation au poste de travail dans le cadre du changement :

Etudier une démarche générale de conduite de projet orientée clients : modalité d'information des salariés, principales étapes de conduite de projets et conditions de succès pour l'adaptation au poste de travail.
- Organisation du temps de travail au regard des cycles d'activité :

Préciser les principes de planification du temps de travail : spécificités de l'activité (cycles et échéances certaines) et règles de planification des ressources (congs, formation, temps partiel) au regard des cycles définis. Rechercher des solutions innovantes pour accroître la présence collective.
- Adaptabilité par la formation et la mobilité :

Préciser les principes de personnalisation de la formation : identifier les besoins des personnes et pré-

ciser les principes et réponses personnalisée.

- Prévention du stress professionnel :

Distinguer stress et harcèlement : proposer une définition du harcèlement et du stress. Préciser les interactions stress personnel et stress professionnel et étudier une démarche de prévention du stress.

Le périmètre de négociation ne répond pas à nos attentes : la FNCA veut revoir le temps de travail pour une dégradation certaine de nos conditions de travail. Son refus d'évoquer les objectifs commerciaux, les charges de travail et le management montre que la FNCA ne veut pas négocier !



## Conditions de travail : sujet tabou pour la FNCA ?

Le 5 avril, la FNCA a rappelé ses grands principes lors de la négociation : on ne parle pas des charges de travail, des objectifs commerciaux et du mode de management.

La négociation a commencé par le thème du stress et de sa définition. Pour la FNCA, le stress est le fruit d'un sentiment de déséquilibre entre une prestation à fournir et les capacités pour fournir cette prestation. Pour SUD, cette définition du stress indique bien que nous sommes obligés de parler des charges de travail (= prestation).

La FNCA a interrompu la négociation en proposant de travailler en commission technique sur le thème : adaptation au poste de travail dans le cadre du changement.

Proposition acceptée par la majorité des syndicats...

**AFFLIGEANT !!!**

# **SUD** Crédit Agricole Pyrénées Gascogne

## **REC 2006 La Direction distribue les « bons points »**

**Vous êtes 10% à avoir perçu 140% de votre REC individuelle (40% au siège et 30% au réseau) ... Et vous avez reçu un message de félicitations du DRH pour «  *votre action et votre engagement nécessaires au développement durable de notre entreprise*  ».**

*Toujours la même rengaine!*

**Ainsi, vous n'êtes que 10% à qui la DRH fait savoir par ce même message de félicitations que l'action déterminante de certains Salariés peut être reconnue grâce au nouvel accord de REC signé par certaines organisations syndicales (nommées dans le message !!!). La Direction serait-elle inquiète pour les prochaines élections au point de faire de la PUB pour les signataires ?**

**Vous êtes 90% à ne pas avoir perçu 140% de votre REC ... votre action et votre engagement ne semblent pas nécessaires au développement durable de notre entreprise.**

**SUD CAMPG rappelle pourquoi ELLE N'A PAS SIGNÉ CET ACCORD : ce système est discriminatoire et ne récompense que quelques-un(e)s, alors que le résultat de notre CR, c'est l'affaire de 100% des Salariés !**

**Le DRH à la séance de DP du 2 mars 2006, nous a rappelé que chaque salarié a sa part de responsabilité vis-à-vis de la cohésion sociale dans notre entreprise et que peu font l'effort à ce niveau, exemples à l'appui :**

- journée conquête en novembre : peu d'engouement (tiens donc, on croyait que c'était un succès !)**
- réunions conviviales de sites : 2 salariés sur 3 ne s'y rendent pas ...**

**La première chose à faire pour rétablir un peu de cohésion et un bon climat social dans l'entreprise :**

- changer ce système de REC qui n'a qu'un seul but :**
- opposer les personnes ... en appliquant des différences.**

## Accord d'entreprise sur la durée des mandats à la CR 29

S'appuyant sur l'article 96 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, le syndicat **SUDCAM29** a demandé en janvier 2006 de mettre à l'ordre du jour des négociations la durée des mandats des représentants du personnel. En effet, l'alinéa 7 de l'article 96 précise qu'un accord d'entreprise peut fixer une durée des mandats comprise entre 2 et 4 ans.

Sur les 4 organisations syndicales présentes dans notre CR, seule la CGC ne souhaitait pas conclure un tel accord.

Fort de cette position de ses cadres, notre Directeur Général a traîné des pieds pour élaborer un projet d'accord.

Avant son départ et de profiter pleinement de sa retraite chapeau, et devant l'insistance de SUD, il a accepté de signer un accord d'entreprise qui précise que « *la durée des mandats des élus du CE et des DP pour la future élection professionnelle qui se déroulera en fin d'année 2006 est fixée à 2 ans* ».

Même si nous aurions préféré un accord reconductible tacitement, il est bon de savoir que la durée des mandats peut être décidée par un accord d'entreprise, et pas seulement lors du protocole pré-électoral ■

## Assemblée Générale de CASA : Conseils de surveillance des FCPE

Comme chaque année à la même époque, les représentants des salariés et des employeurs des Fonds Communs de Placement se réunissent pour faire le point sur les évolutions 2005 et le vote concernant les résolutions des assemblées générale et extraordinaire de CASA qui auront lieu cette année le 17 mai ; les FCPE ne sont plus qu'au nombre de quatre après fusion de certains : CASA Actions (venant de la privatisation de la CNCA en 1988 et de la mise en bourse d'actions CASA fin 2001), CASA Classique (fusion des Classiques 2003 et 2005 suite à augmentation de capital), CASA Alliance Multiple 2003 et CASA Alliance Multiple 2005 (tous deux rattachés à un prêt et provenant également d'augmentation de capital, le mot Alliance va disparaître).

La performance des fonds, leurs compositions et répartitions ont été présentés, par contre aux abonnés absents, les arrêtés des comptes 2005, étonnant pour une banque !!!!

Concernant les résolutions, 4 types ont interpellé SUD et nous avons voté contre :

les stocks-options dont 1500 salariés du groupe Crédit Agricole bénéficient (1% du personnel) et représentent 2,6 % du capital Actions CASA (en comparaison, les FCPE salariés représentent 5,8 % du capital Actions CASA. soit seulement le double pour nettement plus de salariés)

les jetons de présence aux réunions et commissions des 21 administrateurs de CASA de l'ordre de 2500 € !!! par réunion ; l'enveloppe affectée augmentera en 2006 de 27 % passant de 650 000 € à 850 000 €; on peut constater que nos salaires n'ont pas suivi ces évolutions loin s'en faut !!!



l'augmentation importante des dividendes aux actionnaires : SUD préfère une augmentation générale des salaires ce qui est loin d'être le cas depuis longtemps.

le représentant des salariés (CFDT depuis 6 ans coopté et non élu) qui ne donne pas connaissance même oralement du déroulement des réunions à laquelle il est convié ; vu la baisse importante d'audience de la CFDT au Crédit Agricole et au Crédit Lyonnais, la démocratie est loin d'être respectée.

**Alain DUFAU**

## Bureau National “Solidaires” le 6 avril 2006

### **Annick Coupé expose l'actualité autour du CPE.**

Ce mouvement, qui au-delà du CPE, opère une prise de conscience de la précarité, la destruction des droits sociaux et du code du travail, s'inscrit dans la continuité du NON à la Constitution Européenne libérale, et rassemble différents citoyens de différentes générations.

Il est assez inédit, car rassemblant des syndicats et des jeunes, ces derniers souvent auto organisés, tant pour leurs formes d'organisation que leurs débats, ceci étant de nature à marquer une génération.

La durée de l'intersyndicale est remarquable, depuis le 24 janvier même si elle a commencé sans nous, mais nous y sommes maintenant totalement intégrés comme d'ailleurs la Coordination Etudiante, après insistance de l'Unef, la FSU, et Solidaires. Le mot d'ordre de ces 12 organisations est ferme et net. Il est peu probable qu'un syndicat se désolidarise, tant les engagements ont été multipliés devant les jeunes et les médias.

Par contre, le mot d'ordre ne sera pas unitairement étendu au CNE, ni à la "loi égalité des chances". C'est à Solidaires de développer des expressions qui prennent en charge ces sujets.

**Cette crise sociale forte** qui s'amplifie, se double d'une crise politique tant la gestion fut catastrophique, l'intervention de Jacques Chirac identifiant la faiblesse du gouvernement et faisant basculer le rapport de force en notre faveur.

Solidaires se rendra à l'invitation de l'UMP, car l'intersyndicale n'y a pas été conviée groupée, tous les syndicats s'y sont rendus individuellement, et nous n'avons délégué à personne le soin d'exposer notre point de vue.

### **2 fois 3 millions de personnes**

Une victoire sur le CNE est nécessaire et sera décisive pour redonner confiance aux mobilisations des salariés, et cette lutte est observée depuis l'étranger comme en témoignent les messages de solidarité de syndicats européens, ou les manifestations devant plusieurs ambassades de France. Le CPE fera l'objet d'un grand moment au FSE d'Athènes, qui débattrà de la réémergence des questions sociales et enjeux de société.

**La répression étudiante** doit faire l'objet de notre plus grande attention, car on compte 3.000 arrestations ayant entraîné 250 suites judiciaires, et pas forcément pour les casseurs les plus violents repérés dans les manifs. De nombreux étudiants et lycéens subissent jusque dans leurs familles, des pressions de la police pour les menacer d'arrestation en cas de participation à de nouvelles manifs. D'autres part, des violences manifestes remarquées aux

Invalides en fin de manif, dirigées contre de simples manifestants ou des touristes, se sont déroulées sans intervention de la police. Des élèves avocats ont créé un site pour traiter de ces situations. La question du service d'ordre (ou de bon déroulement des manifs) est posée, avec l'idée d'une formation spécifique aux militants, par ceux ayant une grande expérience et pratique.

**Les perspectives :** l'intersyndicale se réunit lundi 10 avril à 16h30 à la CGT. Une abrogation du CPE est possible techniquement avant l'ultimatum du 17 avril qui correspond à la fin de la session parlementaire. Faute de quoi plusieurs possibilités sont proposées, mais il n'est pas souhaitable d'attendre le 1<sup>er</sup> mai trop lointain :

- Des manifestations par académie en fonction des dates de vacances
- Une nouvelle journée de grèves et manifestations dans la semaine du 17 au 20 avril
- Une manif le samedi 22 avril
- Une manifestation centrale à Paris pendant la prochaine session parlementaire de mai

**Mais aussi :**

- Un soutien aux étudiants et lycéens aux manifs du mardi 11 avril prochain (certains secteurs ont déposé des préavis de grève)
- Actions devant les permanences UMP
- Autres actions visibles

Et de toutes façons un 1<sup>er</sup> Mai massif qui pourra avoir pour thème la précarité.

En marge de l'unité réelle de l'intersyndicale sur le CPE, il faut signaler un désaccord autour des élections du CROUS. Il s'agit d'élections dans les universités qui déterminent la représentativité des organisations, et donc lesquelles seront les interlocutrices du Ministère et seront dotées de financement et aides matérielles. En raison de l'occupation des facs, l'UNEF 1<sup>er</sup> syndicat avait demandé le report des élections, ce qu'avait refusé le ministre qui exigeait en retour la levée des blocages. Après un appel au boycott, le taux de participation a chuté à 4% (8 habituellement) faussant la véritable représentativité. L'UNEF a donc proposé l'annulation des élections et demandé à l'intersyndicale de les appuyer. Tous les syndicats ont accepté sauf la Confédération Etudiante et la CFDT (cherchez le lien). Il n'y aura donc pas de communiqué commun de l'intersyndicale sur ce point.

## Questions diverses

- Formation syndicale : une convention de partenariat entre le CEFI (organisme de formation de Solidaires) et Culture et Liberté est proposée, en remplacement des conventions directes et multiples déjà établies par les syndicats nationaux. Les Solidaires départementaux pourront ainsi solliciter des formations où participer à des stages ouverts. Les organismes existants pourront continuer leur activité, avec une forme de partenariat à affiner
- SUNDEP (enseignement privé). Sud Santé Sociaux fait des propositions pour sortir de la situation de blo-

cake. Sud Education qui s'opposait à son affiliation à Solidaires, apportera une réponse suite à son congrès de mi mai

- FSE d'Athènes du 4 au 7 mai : plusieurs syndicats enverront une délégation. Le secrétariat national sera représenté par Annick Coupé, Jean-Michel Nathanson, Thierry Lescant, Pierre Khalfa. Un stand sera organisé. Réunion de préparation : 24 avril 14h au 80-82 rue Montreuil

**Jean-Pierre Fillancq**  
**SUD Crédit Agricole**

## Le patronat, la sécu, les médecins ...

Cela pourrait être le titre d'une fable...

C'est pourtant la triste réalité en Gironde, en 2006. Ailleurs aussi sûrement. Les directeurs de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, celui de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole et de la Caisse Régionale des Artisans et Commerçants ont tous trois signé une lettre adressée à tous les médecins généralistes du département.

L'objet est « *la mise en œuvre de la maîtrise médicalisée, l'engagement tant national que local de limiter à 1,6% le taux d'évolution des dépenses remboursées au titre des Indemnités Journalières* ». C'est la mise en place des nouvelles modalités de prescription des arrêts de travail issues de la loi du 13 août 2004 (en pleines vacances).

Les signataires joignent à leur courrier une affiche à apposer dans les cabinets médicaux (ci-contre).

Les responsables sont désignés qui gaspillent l'argent de tous ... ils vont être contrôlés.

Nulle part il est question des charges non payées par les patrons, des exonérations dont ils bénéficient, des cadeaux fait au Medef et à ses amis par mise en place de nouveaux contrats moins soumis à cotisations.

**C'est l'image d'une médecine au service du patronat, la négation de la solidarité que représente cette affiche indigne !**



# Environnement : les “Amis de la terre” épinglent les banques françaises.



**Les Amis  
de la Terre**

Dans le cadre de la campagne “banques françaises, épargnez le climat !”, les Amis de la terre ont évalué dans

un premier rapport les performances environnementales des huit principaux réseaux bancaires français. Selon Sébastien Godinot « *au final, il n'est pas possible de dire quelles banques sont les meilleures en matière environnementale mais plutôt lesquelles sont les moins catastrophiques, tant leurs pratiques actuelles sont loin des enjeux et même de leurs propres engagements* ».

Premiers du classement selon le rapport : Dexia, HSBC et Natexis-Banques populaires, avec des notes peu élevées pour autant, entre 2,7 et 2,9 sur 10. Viennent ensuite le Crédit Agricole et la Société Générale (2), BNP-Paribas (1,7) puis le groupe Caisse d'épargne (1,3). Le Crédit Mutuel-CIC arrive en fin de classement avec une note de 0,2.

Quatre critères ont été analysés : les composantes environnementales des investissements et des financements (70% de la note), le système de management environnemental (10%), l'évaluation des politiques environnementales (10%) et les impacts directs (10%). Le rapport a été réalisé à partir des documents publics et des réponses des entreprises à des questionnaires parfois complétés par des entretiens.

L'enquête note que sur les huit approches volontaires prises en compte dans le cadre référentiel, sept ne sont pas respectées par les banques (GRI, supplément GRI sur le secteur des services financier, Carbon Disclosure Project, Principes directeurs de l'OCDE, Global Compact, Déclaration de l'UNEP-FI et Principes de Londres) tandis

que le manque de transparence ne permet pas d'évaluer précisément le huitième, les Principes Equateur.

Autre critique : les “pires pratiques” du secteur, comme la “violation systématique” de l'esprit de la loi NRE par BNPP, Natexis-BP et CA... En revanche, le rapport donne comme exemple de bonnes pratiques les rapports de Dexia, HSBC et SG qui contiennent “davantage d'informations et de précisions, à la fois sur les impacts directs et indirects, les informations qualitatives comme quantitatives” juge l'ONG. Pour chaque critère retenu, le rapport met en avant de manière détaillée les efforts fournis par les banques mais reste perplexe sur la réalité des engagements pris par le secteur : “parmi les huit banques françaises étudiées, aucune ne dispose aujourd'hui d'une véritable politique environnementale, complète et précise...”.

En conséquence, les Amis de la terre ont dégagé quatre axes pour la suite de leur campagne :

- une politique de transparence exigeante,
- un renforcement des composantes environnementales des politiques d'investissement et de financement,
- l'établissement d'objectifs clairs, publics et mesurables, permettant de fixer des orientations lisibles,
- la formation interne en matière environnementale.

Ces quatre axes ont été portés par SUD en réunion du Comité de Groupe du 13 avril portant sur la présentation du plan de développement Crédit Agricole SA et le suivi du pacte de développement des Caisses régionales.

(source : la lettre de l'économie responsable n° 43 avril 2006)

## Commerce équitable : Marks & Spencer décide de vendre uniquement du café et du thé équitables.

Le groupe britannique de grande distribution a annoncé qu'il ne vendrait plus que du café et du thé équitable dans ses magasins. Cette décision fait suite à une enquête menée par le groupe dans laquelle 59% des consommateurs affirmaient acheter déjà ces produits et 18% le feraient pour d'autres s'ils étaient disponibles. « *Ce changement donne au commerce équitable la place qui lui revient dans le commerce global, c'est-à-dire une place normale dans la vie de tous les jours* » a indiqué Harriet Lamb, directrice exécutive de la fondation britannique pour le commerce équitable. Une fois la transition vers ces produits issus de commerce équitable achevée, Marks & Spencer devrait vendre 600 tonnes de café et 1 500 tonnes de thé par an ■



Fascinante analyse du fonctionnement et des valeurs de la grande entreprise, cet essai pose un diagnostic implacable: la multinationale, personne morale aux yeux de la loi, a un comportement déviant qui rappelle à s'y méprendre celui d'un psychopathe.

Égocentrique, amoral et inhumaine, elle défend sans relâche son propre intérêt économique, parfois au mépris des conséquences désastreuses de ses actions. Si la poursuite de son objectif l'exige, elle n'hésite pas à exploiter les popula-

tions des pays pauvres, à vendre des produits dangereux, à piller les ressources naturelles, à abuser de la naïveté des enfants, à diffuser des propos mensongers... Ces infamies, elle les commet souvent en toute impunité, les communautés étant aveuglées par ses prétentions à la responsabilité sociale et les gouvernements ayant renoncé à tout contrôle en optant pour la déréglementation et la privatisation.

Faits, chiffres et témoignages percutants à l'appui, Psychopathes & Cie jette un regard lucide et impitoyable sur l'ordre économique moderne. En toile de fond de cet ouvrage magistral, une question à la fois simple et brutale : qu'est-ce qui ne marche plus dans notre système?

Joël BAKAN est professeur de droit à l'Université de la Colombie-Britannique. Titulaire d'une bourse Rhodes et diplômé des universités Oxford, Harvard et Dalhousie, il a été l'adjoint de l'honorable Brian Dickson, alors juge en chef de la Cour suprême du Canada. Éminent juriste, il est l'auteur de nombreux ouvrages traitant de l'exercice du droit et de ses implications sociales et économiques. Joël Bakan est coauteur et scénariste du documentaire et de la mini série télévisée The Corporation que l'on a tirés de ce livre ■

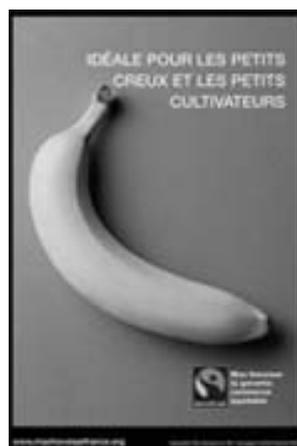


Comment faire connaître le commerce équitable ?

Treize syndicats SUD du Crédit Agricole ont décidé de s'inscrire dans cette campagne. Du matériel spécifique, fiches thématiques, affiches, permettra de sensibiliser les adhérents, les salariés...

et de faire connaître le principe du commerce équitable, à partir de certains produits, café, bananes, jus d'orange, chocolat, thé, etc. Vous pouvez consulter le site : [www.maxhavelaar-france.org](http://www.maxhavelaar-france.org)

Mais, Max Havelaar est-elle la seule organisation à favoriser le commerce équitable ? Non, vous trouverez prochainement dans ces colonnes, un panorama de ce système, et un bilan de cette opération.





# L'ONG du mois : *GREENPEACE*

## [www.greenpeace.org](http://www.greenpeace.org)

Greenpeace existe parce que la terre et les êtres vivants dessus, méritent un environnement propre et sûr... aujourd'hui et demain.

Greenpeace est une organisation à but non lucratif, présente dans 40 pays, qui compte près de 3 millions d'adhérents répartis à travers le monde.

Pour garder son indépendance, Greenpeace refuse les dons des gouvernements et des entreprises. Elle n'accepte que ceux de ses adhérents.

En tant qu'organisation mondiale, Greenpeace s'occupe avant tout des problèmes écologiques les plus critiques à l'échelle planétaire comme :

- La protection des océans et des forêts anciennes
- L'abandon des combustibles fossiles et la promotion des énergies renouvelables pour arrêter la perturbation du climat planétaire
- Le désarmement nucléaire et la fin des contaminations radioactives
- L'élimination des substances chimiques toxiques
- La prévention de la dissémination des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans la nature.

Des dates importantes ont marqué l'activité de Greenpeace :

- Années 70 : opposition aux essais nucléaires américains et français
- 1975 : sauver les baleines et les cachalots
- Années 80 : dénonciation de l'immersion des déchets toxiques ou radioactifs en mer (fûts Seveso)
- 1985 : le Rainbow Warrior, le navire amiral de Greenpeace est coulé par les services secrets Français, alors qu'il menait une campagne d'opposition aux essais nucléaires à Mururoa.

Constitué en association à but non lucratif (loi 1901), Greenpeace France compte 45 salariés, dépasse les 86 000 adhérents, et se consacre dorénavant à d'autres sujets importants: l'interdiction définitive des filets dérivants dans les eaux européennes, l'opposition à la dissémination commerciale des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et toujours la lutte pour sortir au plus vite du nucléaire...

## Pollueur passif

Les objets qui nous entourent sont fonctionnels et agréables. Les plastiques sont souples, incassables et antidérapants, les rideaux sont ininflammables, notre matelas anti-acariens, et nous avons même un déodorant qui nous empêche de transpirer. Le problème est que chacune de ces caractéristiques est obtenue par addition de substances toxiques, en quantité tellement infime qu'il n'est pas nécessaire de les faire apparaître dans la composition du produit. Certaines d'entre elles sont en suspension permanente dans l'air, les autres par usure des objets qui les contiennent, s'y retrouvent un jour. Aucune d'entre elles, prise isolément ne représente un danger immédiat pour la santé de l'homme. Mais contenues dans les poussières, elles sont inhalées en permanence. A la première pluie, elles sont précipitées jusque dans les fleuves et les océans, et viennent se fixer dans les graisses des poissons qui constituent en bout de chaîne notre alimentation. Et si le cumul de toutes ces substances, comme ce fut découvert à la longue pour l'amiante, finissait par représenter un danger pour l'homme ? C'est le sujet d'une très sérieuse étude scientifique que mène Greenpeace.

L'ambiance du bureau où chacun travaille n'échappe pas à ces considérations. Les micro-ordinateurs font l'objet de nombreuses recherches pour connaître le risque que nous font courir les différents composants : métaux lourds, retardateurs de flammes, et bien sûr composants électroniques. Dans le schéma "client serveur", nous avons tous un ordinateur sur ou sous notre bureau, collé en permanence à proximité. Et pour bien faire, chacun de nous, en possède probablement un chez lui. S'il y a réellement un danger, des solutions alternatives existent. C'est sur toute la chaîne qu'il faut agir : fabrication, fonctionnement, traitement de la fin de vie.

Mais au fait, y a t il un danger ? Et si nous le recherchions ?

## Le Conseil de prud'hommes de Chartres (Section Agriculture) donne tort aux salariés

Dans son jugement du 14 mars 2006, le Conseil de Prud'hommes de Chartres a rejeté les demandes des 11 salariés sur les congés d'ancienneté et de fractionnement.

## Le Conseil de prud'hommes de Chartres (Section Encadrement) donne partiellement raison aux salariés

Dans son jugement du 24 mars 2006, le Conseil de Prud'hommes de Chartres a accordé les 7/12<sup>ème</sup> des jours de congés d'ancienneté et a rejeté la demande sur les jours de fractionnement.

Il n'a pas accordé non plus d'article 700 (frais de justice) du NCPC aux 2 salariés.

## La Cour d'Appel d'Orléans confirme le jugement du Conseil de prud'hommes de Blois (Section Agriculture)

L'arrêt de la Cour d'Appel d'Orléans du 6 avril 2006 a confirmé le jugement du Conseil de Prud'hommes de Blois du 23 septembre 2005.

Il accorde les 7/12<sup>ème</sup> des jours d'ancienneté et de fractionnement aux 32 salariés. Il accorde 100 € de dommages et intérêts ainsi que 100 € au titre de l'article 700 à chaque salarié.

Au Syndicat Sud, intervenant volontaire dans ce dossier, est accordé 5 000 € de dommages et intérêts plus 1 000 € au titre de l'article 700.

Nous pensons que la direction va se pourvoir en Cassation mais le Syndicat Sud va être obligé lui aussi de se pourvoir en Cassation sur les dossiers de Chartres (Agriculture et Encadrement).

Nous attendons maintenant le prochain bureau de jugement du Conseil de Prud'hommes de Blois pour les cadres (2 dossiers) qui aura lieu le 9 juin 2006.

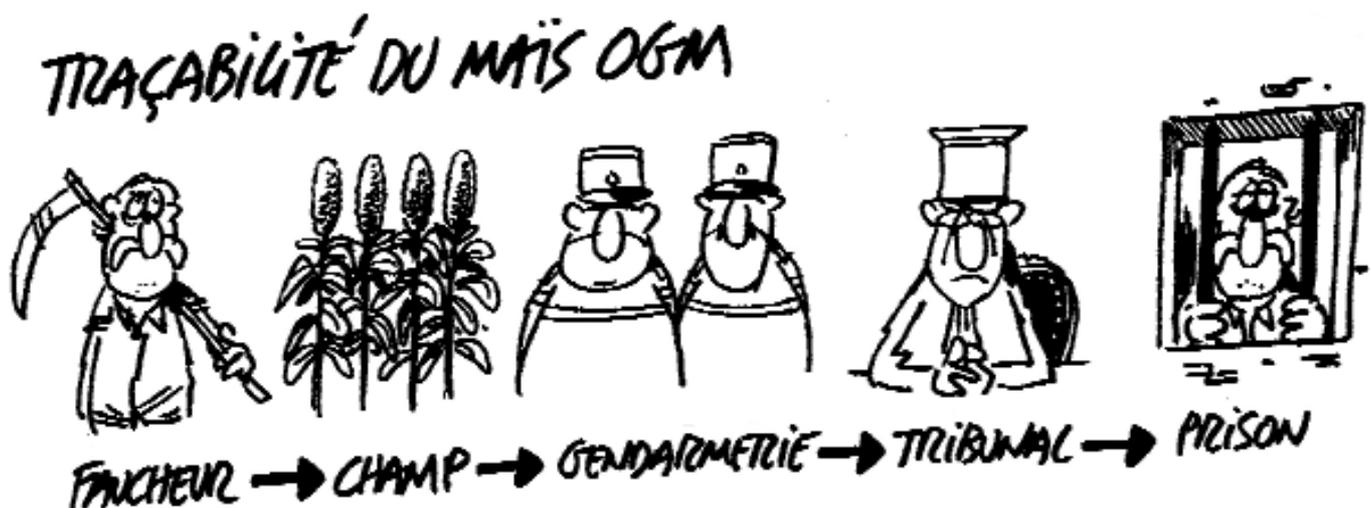
*Le petit juriste stagiaire par intérim*

## Arrêt de la Cour de Cassation : Requalification de contrat CDD en CDI

La Commission Juridique est informée d'un récent arrêt de la Cour de Cassation (23 février) qui rappelle le droit en matière de remplacement pour absence maladie.

Dans ce cadre précis, le salarié en CDI peut être remplacé par un contrat CDD tant qu'il n'est pas licencié, peu importe qu'il s'agisse de contrats successifs ayant des durées précises.

La requalification du contrat CDD en CDI n'a donc pas été retenue.



## Casteljaloux 2006, c'est parti !

Dans le cadre champêtre que de plus en plus de militants SUD du Crédit Agricole connaissent, la version 2006 de ce que nous appelons pompeusement "l'université de Casteljaloux" est lancée.

C'est du 20 au 23 juin 2006 à Casteljaloux (Lot & Garonne) que cela va se passer. Nous avons l'accord des intervenants et il ne nous reste plus qu'à régler l'ordre de passage.



- **René MOURIAUX**, docteur en Sciences Politiques intervenant dans la revue *Mouvements*, reviendra nous parler du syndicalisme français, ses divisions, ses spécificités. Au lendemain des mobilisations contre le CPE, nous discuterons de la place des jeunes dans les organisations syndicales.
- **Jean-Marie HARRIBEY**, professeur d'économie Université de Bordeaux, membre du conseil scientifique d'Attac, nous parlera de l'avenir du développement, du concept de société économe et solidaire.
- **Jean-Pierre DEBOURDEAU**, professeur d'histoire, membre de l'institut de recherches de la FSU, du conseil scientifique de la fondation Copernic nous présentera, 70 ans après, l'expérience de mai et juin 1936 en France.

France.

Ceci pour se cultiver, mais aussi pour discuter de la situation politique aujourd'hui en France après le rejet du TCE, la mobilisation anti-CPE et avant les élections de 2007 si Chirac et ses amis tiennent jusque là.



- Le vendredi, c'est pour nous, pour tirer le bilan, discuter des choses plus professionnelles et permettre à celles et ceux qui sont un peu loin de chez eux de partir de bonne heure.

Sans oublier la traditionnelle soirée grillade organisée en extérieur. Charge à chacun d'amener les produits qu'il voudrait partager avec ses amis syndicalistes SUD.

Le nombre de places étant limité, les premiers inscrits auront la priorité. Contact à SUD Crédit Agricole d'Aquitaine 304 boulevard Wilson 33076 BORDEAUX et mail : [sudca\\_aquitaine@libertysurf.fr](mailto:sudca_aquitaine@libertysurf.fr)

## Développement du Groupe Crédit Agricole : anticiper les conséquences sociales

La course aux profits dans laquelle s'est engagé le groupe notamment depuis sa cotation génère des fusions, des regroupements de moyens, des restructurations, ... et in fine des réductions d'effectifs. Nos patrons nous dévoilent les grandes lignes (Congrès de Tours, Plan stratégique) mais ne les déclinent que petit à petit pour arriver à leurs fins sans trop de vagues. Il est donc important d'anticiper pour pouvoir réagir à temps. C'est en mettant en commun nos connaissances locales que nous arriverons à reconstruire le puzzle national. L'ARFESA organise un séminaire sur le sujet en 2 modules :

- S'informer : plans stratégiques du CA et conséquences sur les salariés,
- Agir : évolution du droit social et réponses syndicales aux projets du CA.

# Maladie professionnelle : nous sommes aussi touchés

En CHSCT, notre DRH avait l'habitude de dire qu'il n'y avait pas de maladie professionnelle. En effet, on pense souvent aux gros problèmes comme l'amiante mais pas aux petites tracasseries quotidiennes. Pourtant, travailler devant un écran et taper sur un clavier à longueur de journées sont des postures qui peuvent engendrer des maux. Ainsi, une collègue qui avait une tendinite chronique à la main a demandé à son chirurgien si ça pouvait provenir de son travail. Le chirurgien ayant répondu par l'affirmative, elle a fait la démarche auprès de la MSA. La MSA a effectivement conclu à une maladie professionnelle.

## Demande d'informations

Nous sommes à la recherche d'enquêtes CHSCT sur le stress.

Nous aimerions savoir également si votre employeur ou votre Comité d'Entreprise distribue des Chèques Emploi Service Universels (CESU) pré financés (voir site [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr), puis cliquer sur en savoir plus sur le CESU et consulter la rubrique " le chèque emploi service universel préfinancé ").

Merci d'envoyer vos informations à [sud.atlantica@tiscali.fr](mailto:sud.atlantica@tiscali.fr)

## Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

### LOI DU 23 FEVRIER 2006

#### ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

L'assemblée nationale a adopté le 23 février 2006 une loi visant à supprimer les écarts salariaux entre les hommes et les femmes avant le 31 décembre 2010, mais sans mesures coercitives.

Suppression des écarts salariaux

- Au niveau de la branche, des objectifs devront être fixés lors des négociations obligatoires.
- Au niveau des entreprises, obligation de négocier sur la suppression des écarts.

#### Concilier emploi et parentalité

A l'issue du congé maternité ou adoption, la rémunération doit être majorée des augmentations générales ainsi que de la moyenne des augmentations individuelles accordées à leurs collègues durant leur congé.

- Élections professionnelles DP et CE : d'ici 5 ans, les listes doivent respecter la proportion de femmes et d'hommes de chaque collège électoral.
- Élections prud'hommes : sur les prochaines listes, réduire d'un tiers l'écart entre la représentation du sexe sous représenté et sa part dans le corps électoral.

**UN CONSEIL** : la loi n'est pas en vigueur puisque pas encore parue au JO, mais vous pouvez d'ores et déjà l'inclure dans les négociations en vue d'un accord sur l'égalité dans vos Entreprises car, pour une égalité salariale dans 5 ans, il vaut mieux commencer les rattrapages dès maintenant !

*Jocelyne CRÈCHE*



## Neige à la 5 mars... Collectif toujours en marche ! titrait l'Écho de la Creuse

En effet, le collectif creusois de défense des Services Publics fêtait ce dimanche 5 mars le premier anniversaire d'une manifestation d'ampleur nationale, qui avait rassemblé plus de 7000 personnes sous la neige, il y a un an.



Cette année encore, la neige était présente au rendez-vous. Beaucoup de participants attendus se sont décommandés, pour cause d'intempéries, bien que cette année, la rencontre se soit tenue au chaud, dans une salle polyvalente.

Moins nombreux que prévus, certes, mais très combatifs, syndicalistes, élus politiques, responsables de collectifs ou d'organisations diverses ont participé au débat mené par Bernard Defaix.

Cette journée a été l'occasion de tirer un bilan des actions conduites, de la naissance du collectif national "convergence" à ce jour.

Les actions menées (manifestations, train de la colère, commissions,...) n'ont pas réussies à infléchir les pouvoirs publics. L'objectif est d'obtenir des victoires pour la préservation des services publics, un peu partout en France. C'est dans cet esprit que le collectif national a décidé d'organiser le 10 juin prochain une " journée nationale des Services Publics ", dans tous les départements, avec des thématiques comme celle de l'eau qui illustrera le rassemblement PACA.

Ce dimanche 5 mars, festif (musique et merguez étaient au rendez-vous) se voulait réfléchi : les interventions portaient sur les conflits actuels du départements (Poste, EDF GDF, Wagon) ou nationaux (CPE), histoire de démontrer que tout est lié, « *que nous n'avons pas une conception étriquée des Services Publics qui ne se borne pas uniquement à la défense de la fonction publique, mais bien du développement des politiques publiques pour nos territoires* » insistait Bernard Defaix.



Ont participé à ce numéro 57 d'Objectif SUD : Christian BERTELLE (Oise), Arlette CARRIÉ-TISNÉ (Atlantica), Jocelyne CRÈCHE (Val de France), Jean-Louis DANFLOUS (Aquitaine), Alain DUFAU (Aquitaine), Jean-Pierre FILLANCQ (Aquitaine), Richard GÉRAUD (Aquitaine), Laurent GUILBERT (Oise), Frédéric JEAN (Gard), Annie LARI-GAUDERIE (Centre France), Jean-François LORENTE (Gard), Paul MAGUER (Finistère), Denis MARION (Normandie), Christobal RODRIGUEZ (Val de Loire), Michèle VALÉRO (Pyrénées Gascogne), François VAZQUEZ (Charente Périgord), sans oublier l'aide, la patience et le soutien de l'équipe technique de Bordeaux (Capitale de l'Aquitaine) ■

## En grève...

Les réunions du Conseil National de SUD Crédit Agricole se déroulent régulièrement dans les locaux de l'hôtel Campanile de Bagnolet dans le 93.

Pratique, car bien qu'en dehors de Paris, il est accessible par le métro ;

Fonctionnel, car nous sommes logés et nourris sur le site où nous nous réunissons ;

De bon rapport "qualité prix" car sa situation entre le périphérique parisien, l'autoroute A3 et le centre commercial Auchan Bagnolet, fait que ce n'est pas un site touristique privilégié, donc relative modestie des tarifs ... quoi que !

Donc, vous l'aurez compris, pour ces raisons pratico économiques, c'est là que nous nous réunissons depuis des années puisque nous n'avons pas choisi d'investir dans la construction d'un siège social parisien comme l'ont fait la CGT (à Montreuil) et la CFDT (à Belleville) ...

Nos copains de SUD Caisse d'Épargne, sans que nous ne nous concertions à priori, ont fait le même choix que nous : Bagnolet.

Depuis les années que nous y allons, nous connaissons le personnel avec qui des liens de sympathie se sont créés. Bien sur que nous nous doutons des conditions de travail et de rémunération qui sont les leurs. Cela s'est d'ailleurs durci depuis la reprise de l'Hôtel par un groupe financier ; cela, nous le vivons en direct avec la difficulté qu'à ce personnel pour maintenir la qualité de la prestation avec toujours moins de moyens ... Mais, n'est-ce pas le lot de tous les salariés confrontés aux critères de rentabilité ? Nous les premiers ?

Ainsi donc, le 16 mars, jour de Conseil National, en descendant prendre notre petit déjeuner, qu'elle ne fut pas notre surprise de rencontrer le personnel habillé comme nous (jeans, blouson et pull-over) au lieu de la tenue professionnelle de rigueur ; ils étaient en grève avec leur syndicat CGT pour :

1. La restauration du dialogue social,
2. L'arrêt immédiat de toutes les atteintes et pressions envers les salariés,
3. Une prime d'intéressement de 700 euros pour tous,
4. L'amélioration des conditions de travail,
5. L'arrêt de la procédure de licenciement envers leur délégué CGT.

Nous avons immédiatement tous et toutes signé la pétition qu'ils nous proposaient, nous avons décidé d'aller manger à l'extérieur pour marquer notre solidarité, nous avons rédigé, voté et signé une motion à l'attention de la direction de l'hôtel. Enfin, nous avons décidé de leur octroyer une aide de 500 euros pour couvrir les frais de bouche durant la grève, permettre qu'ils ne galèrent pas plus que leurs pertes de salaires.



Quand nous avons quitté l'hôtel, ils en étaient à la rédaction du protocole d'accord que nous espérons positif.

Reste de cette histoire que plus rien ne sera comme avant dans nos rapports avec ce personnel qui, par son boulot est amené à nous servir. Ils ne seront plus transparents quand ils amènent nos plats alors que nous prolongeons à table les discussions du Conseil National. Nous sommes devenus des camarades ■

## SUD Crédit Agricole s'adresse aux vieux !

POUR SAUVER CHIRAC, IL FAUT CRÉER  
**LE PARTI DES RETRAITÉS**



Notre commission "retraités" amicalement cornaquée par Gérard PERTUÉ a élaboré un "Objectif SUD" spécial retraite dans lequel vous trouverez toutes les explications nécessaires pour faire valoir et respecter vos droits. La brochure sera disponible d'ici un mois auprès de vos délégués syndicaux préférés : les SUD !



## SUD Crédit Agricole s'adresse aux jeunes !

Pour être en phase avec la jeunesse, pour comprendre sa vision du syndicalisme en général et de SUD en particulier, notre commission "développement jeunes" a élaboré, avec l'aide d'une étudiante en sociologie, un questionnaire. Pour que nous ayons une image réelle des jeunes salariés du Crédit Agricole, le questionnaire devrait être rempli et retourné par une centaine de jeunes par Caisse Régionale.

Nos équipes vont se mettre au boulot, merci à toutes et tous de les aider !



# Commission Développement “Jeunes”

Lors du dernier conseil, la proposition a été faite de compléter les travaux de Malika Kadari (étudiante en sociologie) par un questionnaire. Vous le trouverez en annexe.

## Quelques recommandations :

### 1. Les questions contenues ne doivent surtout pas être modifiées, complétées ou retirées.

- D'une part, leur ordre et leur pertinence repose sur un travail préalable d'étude
- D'autre part, l'analyse deviendrait irréalisable pour des raisons purement techniques (logiciel de dépouillement)

### 2. Pour obtenir une analyse de qualité syndicat par syndicat :

Statistiquement, une analyse devient fiable dès lors que l'on enregistre au moins 100 questionnaires en retour. Si c'est le cas pour votre syndicat, l'analyse vous sera restituée par la commission. Si vous aviez un taux de retour inférieur, l'analyse servira pour la consolidation nationale. Les résultats locaux seraient alors non significatifs.

### 3. A qui envoyer le questionnaire ?

Selon les moyens dont vous disposez, sachant qu'il faut au moins 100 retours, il faudrait l'adresser au plus grand nombre. L'idéal serait d'avoir un retour comportant 50 % d'adhérents et 50 % de non adhérents.

Les jeunes sont les premiers concernés par le questionnaire. Donc il convient de cibler prioritairement les salariés de moins de 28 ans. Malgré tout, l'avis des autres collègues est enrichissant. L'analyse nous permettra (puisque la date de naissance est demandée) de connaître l'opinion par tranche d'âge.

### Date limite des retours à la commission.

Pour permettre une restitution de l'analyse lors du conseil de juin, un retour pour le 15 mai est souhaité. Au-delà de cette date, nous ne pourrions les exploiter. Merci de retourner vos questionnaires à (tout en une seule fois et après avoir fait une copie... on ne sait jamais, le courrier peut se perdre) :

**Laurent GUILBERT**  
**11, rue du Colombier**  
**60120 BLANCFOSSE**

#### En synthèse :

**Envoyer le questionnaire, sans le modifier, au plus grand nombre afin d'obtenir au moins 100 réponses. Faire en sorte de cibler prioritairement les jeunes de moins de 28 ans et essayer d'obtenir une répartition des réponses 50/50 adhérents/non adhérents.**

**Retourner les questionnaires complétés, tous en une seule fois à Laurent GUILBERT, après les avoir photocopiés avant le 15 mai 2006.**

# Le CPE est mort !

Après deux mois de mobilisations, le gouvernement a été obligé de reculer. Le CPE, contrat de travail qui généralisait la précarité chez les jeunes, est aujourd'hui enterré. C'est une victoire du mouvement social qui a été capable de se mobiliser dans la durée et dans l'unité. Face à l'intransigeance du gouvernement, les salariés, avec leurs organisations syndicales, et les jeunes ont su faire preuve de la ténacité nécessaire. Alors que le gouvernement était passé en force par un vote à l'Assemblée nationale, la mobilisation de la jeunesse et des salariés l'a obligé à se dédire. Il s'agit donc d'une victoire pour tous ceux qui refusent la mise en place des politiques néolibérales.



Pour remplacer le CPE, le Premier ministre a annoncé des mesures en faveur de l'insertion des jeunes les plus en difficulté. Au-delà même que ces mesures n'ont pas été discutées avec les organisations syndicales, leur champ d'application est ambigu et demandera à être précisé. De plus, il faudra être vigilant pour que, lors du débat parlementaire, ce qui a été expulsé par la porte ne revienne pas par la fenêtre. Enfin, le CNE et la loi sur "l'égalité des chances" qui contient des dispositions régressives comme l'apprentissage à 14 ans, le travail de nuit à partir de 15 ans et la suppression des allocations familiales, ne sont pas supprimés. C'est dire que la mobilisation sociale reste toujours nécessaire.

Au-delà, le Premier ministre a annoncé un débat et une concertation sur "la sécurisation des parcours professionnels, la précarité, l'insertion des jeunes dans l'emploi". L'Union syndicale Solidaires prendra toute sa place dans ces discussions et fera des propositions sur ces sujets. L'action et l'unité ont permis d'enregistrer un premier résultat. L'Union syndicale Solidaires préconise la poursuite de cette démarche à tous les niveaux afin d'imposer notamment une politique de l'emploi dynamique, liant formation, qualification et sécurité professionnelle.

Le 10 avril 2006